



L'intelligence du Jeu, l'émotion du Sport

FÉDÉRATION FRANÇAISE DES ÉCHECS

Agréée par le Ministère de la Jeunesse et des Sports | Membre fondateur de la Fédération Internationale des Echecs

COMMISSION D'HOMOLOGATION Demande de Transfert

Date de la demande de transfert :

Identification du joueur

Nom : Prénom : Numéro de licence :

Club Actuel : Code club : Ligue :

Club de transfert : Code club : Ligue :

Adresse mail :

La Commission d'Homologation s'exprime seulement dans le cas où le joueur souhaite jouer en équipe avec son nouveau club. Le transfert en lui-même est géré directement entre les clubs concernés et le siège fédéral.

Explications et éléments portés à la connaissance de la Commission d'Homologation

Motif du changement de club :

Avez-vous l'accord du président de votre club ? :

Remarque: l'accord est obligatoire et doit être transmis par email à la Commission d'homologation.
Avez-vous joué en équipe cette saison ? Si oui, dans quelle division ?

Éléments complémentaires :

* vous pouvez joindre à ce document tout élément supplémentaire en le mentionnant.

Selon l'article 7.5.1 du Règlement Intérieur de la FFE, les décisions de la Commission d'Homologation sont irrévocables, sauf production d'éléments nouveaux « a posteriori ». Dans ce dernier cas, la réclamation sera examinée par la Commission d'Appels Sportifs dont la décision n'aura pas d'effet rétroactif et ne sanctionnera pas le Club. La situation du joueur pourra être rectifiée pour la fin de la saison.

Dominique Dervieux – Président de la Commission d'Homologation diregdna@gmail.com

F.F.E - Château d'Asnières-sur-Seine - 6 rue de l'Église, 92600 Asnières-sur-Seine
Tél. 01 39 44 65 80 | Fax 01 30 69 93 15

ASSOCIATION DÉCLARÉE CONFORMÉMENT A LA LOI DU 1^{ER} JUILLET 1901 – « JOURNAL OFFICIEL » 22 MAI 1921
www.echecs.asso.fr | www.facebook.com/ffechechs | [http://www.twitter.com/ffechechs](https://www.twitter.com/ffechechs)